

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2016

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoints
Mr TAILLIART Romaric, Mme CAIRE Marie Christine, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET
Franck, Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET Nathalie,
MARCHETTO Jocelyn,

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DUPRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 4 février 2016 est adopté.

2°) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR MANSOT (agent communal)

Mr Mansot est employé en temps partagé entre les communes de Corcelles les Arts et Tailly. La commune de Corcelles les Arts est l'employeur de Mr Mansot.

Le contrat de Monsieur MANSOT est arrivé à échéance. Ce contrat pouvait être renouvelé 2 x 6 mois; La loi concernant les emplois aidés a été modifiée et l'employeur peut reconduire le contrat pour un an.

Le Conseil Municipal donne son accord à la commune de Corcelles les Arts pour reconduire le contrat de Mr Mansot pour une durée d'un an.

3°) DELIBERATION PUP (Projet Urbain Partenarial)

Suite à la vente d'un terrain « Rue de la Boutière » à Madame BOUTEILLER, il y a lieu de signer une convention pour le PUP : dans la convention mairie-particulier, il a été indiqué que Madame BOUTEILLER prendra à sa charge 50% du montant des travaux, soit un estimatif de 4 400€.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin qu'il soit clairement mentionné que le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer le PUP.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les PUP.

4°) VENTE TERRAIN MICHELIN

Maître CHEVILLON demande au Conseil Municipal de délibérer afin de modifier la délibération précédente pour qu'apparaisse la servitude de passage sur la parcelle ZA n°246. La Commune vend les parcelles ZA N°257 et N° 246 pour une surface totale de 3 525 m² au prix de 75 850€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'accepter cette vente.

5°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DES DROITS DES SOL

Monsieur Le Maire donne lecture de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition du service d'instruction des droits des sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'avenant n°1
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant

7°) BUDGET 2016

Lors de l'examen de ce budget, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et examiné la pertinence de sa décision, a décidé de maintenir les taux des taxes idem année précédente soit :

Taxe d'habitation :	7.70 %
Taxe Foncière:	9.60 %
Taxe Foncière non Bâtie:	35.50 %

8°) ACHAT DE TERRAIN

Une bande de terrain jouxtant le terrain municipal où se trouve le local du cantonnier appartient à Madame et Monsieur Olivain ; la commune souhaite se porter acquéreur. En contrepartie Mr Olivain demande que la commune prenne à sa charge les fondations d'une partie du mur.

Un devis de 1 548€ a été transmis par l'entreprise Pires; A cela il faudra ajouter les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre. Le conseil donne son accord. Monsieur Le Maire doit demander avis au service juridique de la Communauté d'Agglomération pour formaliser la transaction.

9°) Commission P.L.U

La commission pour la révision du PLU se réunira le 6 avril 2016 avec le cabinet **Chevrier-Gallet-Soulage**

10°) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Une première réunion a eu lieu avec Mr le maire et son 1er adjoint, le Siceco, ERDF et l'entreprise INEO
Un devis définitif doit nous parvenir sous 70 jours.

11°) FLEURISSEMENT

Les plantations des massifs et jardinières se déroulera le samedi 14 mai 2016 à 8h30.

12°) COMMISSION TRAVAUX

Réunion le samedi 4 avril 2016 à 18 h 15: Désherbage des trottoirs et barrière sur le parking du Champ Guillaume

13°) POINT DE DECOLLAGE DES MONTGOLFIERES

Arrêté reconduit idem l'an passé (décollage autorisé sur le terrain du Champ Guillaume seulement en soirée.)

14°) Permis de construire d'une cuverie

Le permis de construire pour une cuverie rue des eaux a été refusé suite, principalement, au problème et au surcôt engendré par le renforcement de l'alimentation électrique.

15°) SALLE DE REUNION

Réfléchir aux travaux qui pourraient être envisagés pour insonoriser la petite salle de réunion

16°) QUESTIONS DIVERSES

- Faire enlever le grillage et l'herbe tombés d'une remorque devant chez Mr et Mme FLAJOLLET
- Détritus sur le chemin pour aller à l'entreprise ROUGEOT
- Après la réfection de la déchetterie, il faudra une carte pour y accéder. Les imprimés de demande sont en mairie ou sur le site de la commune.
- Le Président de l'association ST FIACRE propose que l'association aide les habitants pour transporter les tentes, tables.

17°) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil est prévu le jeudi 12 mai 2016 à 19h30.